

SRHC – Art Floral – 2026-2027

3 formules pour la saison 2026-2027

Un cycle avec 5 séances :

Sandrine DUPONT propose un cours « Cycle Court -CC5 » 5 séances le mardi de 16h à 18h.

Des cycles avec 7 séances :

Catherine REYNAUD propose des cours « Cycle Court » avec 7 séances le vendredi de 14h à 16h et le samedi de 9h30 à 11h30

Des cycles avec 9 séances :

Sandrine DUPONT propose un cours « Cycle Long CL3 » avec 9 séances le mardi de 19h à 21h

Valérie LEHMANN propose un cours « Cycle Long CL2 » avec 9 séances le mardi de 17h à 19h.

Le paiement des végétaux se fait directement auprès des animatrices par chèque ou virement, le paiement doit être réalisé **3 semaines avant le premier cours** afin de garantir la disponibilité des végétaux pour le premier cours.

L'Agenda des cours pour la saison 2026-2027

Les dates des différents cours se trouvent dans le document « Calendrier des séances Art Floral »

Deux modes d'inscription pour la saison 2026-2027

Inscription en Ligne

Inscription au Cycle Long (CL) – 9 séances (Sandrine DUPONT ou Valérie LEHMANN)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Long 9 séances

Inscription au Cycle court (CC) – 7 séances (Catherine REYNAUD)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Court 7 séances

Inscription au Cycle court (CC) – 5 séances (Sandrine DUPONT)

[ICI lien](#) sur le bordereau d'inscription Cycle Court 5 séances

Après l'inscription en ligne vous recevez systématiquement un compte-rendu d'inscription par mail. Si vous ne le recevez pas, contactez-nous à contact@horticulture-clamart.fr

Inscription avec bordereau papier

Merci d'utiliser le bordereau d'inscription disponible [ICI](#).

2 modes de Paiement

Paiement en ligne par carte bancaire en une fois, lors de l'inscription. Le paiement en deux fois a été écarté cette année pour éviter les aléas liés aux changements de carte bancaire.

Paiement avec 2 chèques en respectant les montants indiqués sur le bordereau inscription, le premier chèque sera débité en octobre et le second en janvier 2027.

Les chèques sont à l'ordre de « SRH Clamart », ils doivent être envoyés à « SRH Clamart – Maison des Associations – 13 bis rue de Bièvres – 92140 Clamart », merci de joindre le formulaire d'inscription papier ou le compte-rendu d'inscription en ligne.

Conditions générales de vente

La participation aux cours nécessite la validation des conditions générales de vente.

Adhésion à la Société d'Horticulture de Clamart (21€)

La participation aux cours nécessite l'adhésion à la SRHC, si vous êtes déjà adhérent(e) votre adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2026 et vous serez sollicité(e) fin 2026 pour un renouvellement.

Si vous n'êtes pas adhérent(e), l'adhésion peut être réalisée avec le [lien ICI](#), votre adhésion sera valable jusqu'au 31 décembre 2027.

Assistance - Questions sur l'adhésion en ligne ?

N'hésitez pas à nous contacter à contact@horticulture-clamart.fr